



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission fédérale contre le racisme
Commissione federale contro il razzismo
Cumissiun federala cunter il rassissem



Communiqué de presse

4 juin 2007

Incendie d'une synagogue, coups de feu contre un centre de requérants d'asile et norme pénale contre le racisme

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) est consternée d'apprendre la confirmation de l'origine criminelle de l'incendie qui a ravagé la synagogue de Malagnou à Genève et condamne énergiquement cet attentat, de même que les coups de feu tirés contre un centre de requérants d'asile à Birr (AG). Elle rappelle qu'il faut poursuivre la lutte contre le racisme et que la suppression ou l'affaiblissement de l'article 261bis CP pourraient encourager les agressions contre des membres d'autres religions ou contre les immigrés.

L'incendie perpétré contre la synagogue le 24 mai dernier et la nouvelle attaque dirigée contre un centre de requérants d'asile amènent la CFR à se demander à qui profiterait un affaiblissement, voire la suppression de la norme contre le racisme : aux antisémites, aux islamophobes, aux racistes et aux xénophobes, mais en aucun cas à la démocratie et à l'Etat de droit. La Commission se montre extrêmement préoccupée par le changement du climat politique. Au lieu d'étendre la norme pénale contre le racisme à la diffusion de matériel de propagande d'extrême-droite et à la création d'organisations racistes, comme il avait été proposé antérieurement, on remet aujourd'hui en question des parties de cette même norme, à savoir l'interdiction de négation de génocide et le refus d'une prestation destinée à l'usage public.

COMMISSION FEDERALE CONTRE LE RACISME

Pour toute question complémentaire, s'adresser à :
Doris Angst, responsable du secrétariat de la CFR
doris.angst@gs-edi.admin.ch; tél. 031 324 12 83.



CFR, SG-DFI, Inselgasse 1, CH-3003 Berne
Tél. +41 31 324 12 93, Fax +41 31 322 44 37, ekr-cfr@gs-edi.admin.ch, www.ekr-cfr.ch